



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCAATION :

31 JANVIER 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	34
PRESENTS :	19
ABSENTS REPRESENTES :	11
VOTANTS :	30
ABSENTS :	4

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Sébastien MAUMONT

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. HAMMOUDI Mourad, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, M. Nathaniel GUEDZE, M. Thierry BABEC, Mme Marie PASCUAL DÉOM

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Mohamed BOUSSIR, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Guillaume CLIN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Michel BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Michèle HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Corinne LEGROS WATERSCHOOT, M. Mathieu LOUIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, Mme Isabelle SYORD qui a donné pouvoir à Nathaniel GUEDZE, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Cyrille PARIGOT

Absents :

Mme Samia TABAÏ, Mme Safia DAVID, Mme Valentine MASSOLIN, M. Jeremy NARBONNE

004/ OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.5721-2 ;

VU la délibération n°073 du Conseil municipal du 30 septembre 2024 approuvant l'adhésion de la Commune à la compétence « infrastructures de charge » du S.I.P.P.E.R.E.C.

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Commune est définitive au 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 10.1 des statuts du S.I.P.P.E.R.E.C., il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, afin de représenter la Commune au sein du Comité syndical ;

CONSIDÉRANT que les nominations ou présentations sont votées au scrutin secret, sauf accord unanime pour procéder par scrutin public.

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, environnement, mobilités du 14 janvier 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 27 janvier 2025,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Cyrille PARIGOT, Maire-adjoint délégué à l'environnement,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE, à l'unanimité, de procéder par scrutin public à la désignation des représentants de la Commune au sein du Comité syndical du S.I.P.P.E.R.E.C.,

DÉSIGNE à 29 voix pour et 1 abstention (M. COLAS) Cyrille PARIGOT, Maire-Adjoint délégué à l'Environnement comme délégué titulaire au sein du Comité syndical du S.I.P.P.E.R.E.C.,

DÉSIGNE à 29 voix pour et 1 abstention (M. COLAS) Alain LECLERC, conseiller municipal délégué aux liaisons douces et aux mobilités comme délégué suppléant au sein du Comité syndical du S.I.P.P.E.R.E.C.,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le **17 FEV 2025**
publié ou notifié le **18 FEV 2025**
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.



Le Maire,

Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 février 2025

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.